

Mémoire

sur le

Budget fédéral de 2019

au

Comité permanent des finances de la Chambre des communes

par

l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes 79, rue Wellington Ouest, bureau 2300 C.P.99, TD South Tower Toronto (Ontario) M5K 1G8 416-777-2221 www.accap.ca

Canadian Life and Health Insurance Association

79 Wellington St. West, Suite 2300 P.O. Box 99, TD South Tower Toronto, Ontario M5K 1G8 416-777-2221 www.clhia.ca

SOMMAIRE

L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (I'« ACCAP ») est heureuse de présenter ses recommandations pour le budget fédéral de 2019. Nos recommandations concordent avec les priorités du gouvernement, notamment celle d'encourager les Canadiens et leurs entreprises à contribuer à l'essor de l'économie dans un contexte économique en mutation.

Les compagnies d'assurances de personnes jouent un rôle clé dans l'économie canadienne. Près de 155 000 Canadiens travaillent dans le secteur (comme employés ou agents indépendants). Le secteur est un investisseur de taille au Canada; ses actifs dépassent les 810 milliards de dollars, dont près de 90 % en investissements à long terme, qui sont une source importante de capital stable pour les gouvernements fédéral et provinciaux et pour les entreprises. Au cours de l'année civile 2016, les assureurs-vie du Canada ont versé au gouvernement fédéral plus de 2,3 milliards de dollars en impôts sur le revenu des sociétés et sur le capital, les taxes de vente et autres. Les assureurs-vie canadiens ont une présence de longue date sur les marchés internationaux : plus de 86 milliards de dollars (ou 47 %) de leurs primes proviennent de l'extérieur du Canada. L'industrie joue également un rôle important dans la mise en place d'un filet de sécurité sociale pour les Canadiens. Nous protégeons plus de 75 % des Canadiens grâce à un vaste éventail de produits d'assurances de personnes et de rentes. Notre industrie a versé plus de 88 milliards de dollars (soit plus de 1,7 milliard de dollars par semaine) en prestations en 2016, et plus de 90 % de ces prestations sont allées à des titulaires de police toujours vivants.

Dans ce mémoire, nous recommandons, pour le budget de 2019, les cinq initiatives suivantes qui vont de pair avec les grandes priorités du gouvernement :

- S'assurer que le gouvernement fédéral collabore avec les compagnies d'assurances de personnes à la réforme du régime canadien d'assurance-médicaments afin d'aider les patients à accéder plus facilement aux médicaments dont ils ont besoin à des prix abordables, tout en protégeant les solides régimes de prestations de maladie en milieu de travail et en veillant à l'utilisation judicieuse de l'argent des contribuables.
- Permettre aux Canadiens à la retraite et à l'approche de la retraite d'obtenir un revenu à vie garanti plus sûr, au moyen d'options de rente plus souples dans les régimes de pension agréés, les REER, les FERR et les CELI.
- Réduire ou éliminer l'impôt sur le capital imposé aux institutions financières canadiennes afin d'accroître la compétitivité.

- Encourager le gouvernement à poursuivre ses efforts en vue de conclure avec succès les négociations de l'ALENA et à appuyer l'élimination des restrictions relatives à la localisation de données dans l'Accord.
- Continuer d'investir dans l'atténuation des effets des changements climatiques et de collaborer avec l'industrie des assurances de personnes à cet égard.

Nos recommandations sont durables et contribueront à la prospérité de tous les Canadiens. BUDGET FÉDÉRAL DE 2019

1. APPUYER UN EFFECTIF EN SANTÉ

Les compagnies canadiennes d'assurances de personnes estiment que tous les Canadiens devraient pouvoir se procurer des médicaments sur ordonnance à un prix abordable. Actuellement, les compagnies d'assurances de personnes permettent à 25 millions de Canadiens d'accéder à un large éventail de médicaments sur ordonnance et à d'autres mesures de soutien en santé, notamment pour les soins de la vue, les soins dentaires et la santé mentale, grâce à des régimes d'assurance-maladie complémentaires. Ces régimes de prestations sont grandement appréciés par les Canadiens, et ce marché fonctionne bien à l'heure actuelle.

À l'instar du gouvernement, l'industrie souhaite rendre les médicaments sur ordonnance plus abordables pour tous, plus particulièrement pour les particuliers qui ne jouissent pas actuellement des avantages que procure un régime collectif d'employeur. Nous appuyons les travaux effectués par le Conseil consultatif sur la mise en œuvre du régime d'assurance-médicaments du gouvernement fédéral. Ces travaux sont importants afin d'améliorer notre système actuel afin qu'il fonctionne mieux pour tous les Canadiens.

Cependant, il convient de noter qu'il serait possible de réduire considérablement le prix des médicaments sur ordonnance et d'améliorer l'accès pour tous les Canadiens dès aujourd'hui dans notre système actuel. Par exemple, les négociations menées par l'Alliance pancanadienne pharmaceutique (APP) ont contribué à réduire le coût des régimes publics. Toutefois, l'approche actuelle tire seulement parti de la moitié du pouvoir d'achat du marché canadien dans le cadre de toute négociation et oblige ces Canadiens à se débrouiller seuls en souscrivant une assurance privée ou en payant eux-mêmes. Par conséquent, nous recommandons d'inclure les régimes privés dans l'APP.

Les futures réformes du système actuel ne devraient pas avoir des incidences négatives sur les millions de Canadiens qui ont actuellement accès à des médicaments sur ordonnance et à d'autres mesures de soutien en santé. La solution mise en œuvre doit assurer un équilibre qui permettra d'accroître l'accès à des médicaments sur ordonnance à un prix abordable, tout en veillant à la protection des régimes de prestations de maladie en milieu de travail et à l'utilisation judicieuse de l'argent des contribuables. À cette fin, le gouvernement fédéral devrait surtout utiliser l'argent des contribuables pour ceux qui ne bénéficient pas d'une assurance-médicaments et travailler de concert avec les fournisseurs d'assurances afin de négocier une baisse des prix des médicaments.

Nous recommandons au gouvernement fédéral de collaborer avec les compagnies d'assurances de personnes à la réforme du régime canadien d'assurance-médicaments afin d'aider les patients à accéder plus facilement aux médicaments dont ils ont besoin à des prix abordables, tout en protégeant les solides régimes de prestations de maladie en milieu de travail et en veillant à l'utilisation judicieuse de l'argent des contribuables.

2. AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DE RETRAITE

Il est de moins en moins courant pour les retraités canadiens de disposer d'un revenu à vie sûr et suffisant. Même si la Sécurité de la vieillesse et les régimes de pension élargis du Canada et du Québec offrent une certaine certitude quant au revenu, la transition continue des régimes de pension à prestations déterminées vers les régimes de retraite à cotisation déterminée, les REER, les FERR, les RPAC et les CELI impose un fardeau indu aux particuliers, qui doivent s'assurer de disposer d'un revenu de retraite durable. Il faut mettre en place de nouvelles mesures pour aider les Canadiens à obtenir un revenu de retraite sûr et garanti.

Si l'on reportait davantage le début des prestations de la SV et des régimes de pension du Canada et du Québec, les Canadiens pourraient puiser dans leur épargne privée à court terme et passer à des prestations publiques garanties à un âge plus avancé. De même, l'affectation d'une portion de l'épargne privée dans un régime de pension agrée aux fins de l'obtention d'une rente viagère à compter d'un âge avancé permettrait aux Canadiens de mieux gérer leurs actifs, plutôt que de surépargner et de sous-consommer par crainte « de vivre trop longtemps et de manquer de fonds ». Les rentes sont le meilleur moyen de garantir un revenu à vie, puisqu'elles fournissent un revenu prévisible et transfèrent le risque lié à la longévité aux compagnies d'assurances.

En autorisant l'achat périodique de rentes viagères par les régimes de pension agréés dans les années précédant la retraite – ainsi que le report de ces rentes après le départ à la retraite, les particuliers pourraient également atténuer les risques associés aux placements, étant donné qu'elles seraient moins exposées aux taux d'intérêt en vigueur à l'âge de la retraite, et les taux d'intérêt sont un facteur déterminant du revenu fourni par les rentes.

À mesure que le solde des CELI augmentera, ceux-ci deviendront une source de revenu de retraite de plus en plus utile, mais l'exigence relative aux liquidités énoncée dans les règles des CELI interdit le **placement de rentes viagères dans des CELI**. Les consommateurs devraient pouvoir lever cette exigence, à tout le moins à un âge plus avancé.

Bien que les rentes traditionnelles fournissent un revenu fixe, il serait également possible de conclure des ententes permettant de verser un revenu en fonction du rendement actuel du capital investi et de rajuster le revenu selon l'évolution de l'espérance de vie des participants. Le régime de pension des facultés de l'Université de la Colombie-Britannique comprend de telles caractéristiques, mais le droit fiscal actuel empêche l'offre de ces nouvelles ententes. Il faudrait rétablir cette souplesse et en faire bénéficier d'autres participants aux régimes de retraite à cotisation déterminée ainsi que les titulaires de REER, de FERR et de CELI.

Ces options permettraient aux particuliers participant à des régimes d'épargne et de retraite fiscalement avantageux de « bloquer » leurs flux de revenu garanti à des moments opportuns sans ajouter de coûts pour le système fiscal, puisque ces épargnes sont déjà exemptées d'impôt jusqu'à ce qu'elles soient retirées de ces régimes. Les coûts fiscaux associés au report des versements représentent un compromis raisonnable à faire pour accroître la sécurité du revenu.

Nous recommandons au gouvernement de permettre aux Canadiens à la retraite et à l'approche de la retraite d'obtenir un revenu à vie garanti plus sûr, au moyen d'options de rente plus souples dans les régimes de pension agréés, les REER, les FERR et les CELI.

3. RÉDUCTION OU ÉLIMINATION DE L'IMPÔT SUR LE CAPITAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Au niveau international, les gouvernements continuent de resserrer la réglementation du capital des institutions financières (IF) pour protéger les

consommateurs et prévenir la nécessité de coûteux sauvetages de contribuables. Le Canada ne fait pas exception. Cependant, le Canada est le seul grand pays à percevoir également un impôt sur ce même capital réglementaire pour protéger les consommateurs.

En 2016, les assureurs-vie ont payé plus de 290 millions de dollars en impôts fédéraux sur le capital en plus des impôts sur leurs bénéfices. Alors que l'ACCAP a maintes fois préconisé l'élimination de cet impôt, l'instauration d'un nouveau cadre de réglementation du capital en 2018 a alourdi le fardeau représenté par l'impôt sur le capital des assureurs-vie, le rendant encore plus punitif qu'aujourd'hui.

L'impôt sur le capital a pour effet pervers d'augmenter le coût du capital pour les assureurs-vie, directement et indirectement, et de limiter ainsi leur capacité de renforcer leurs niveaux de capital, d'assumer de nouveaux risques et de mieux protéger les Canadiens. Cette situation va à l'encontre de la politique générale du gouvernement qui est de réduire le taux de rendement minimal des nouveaux investissements pour les fabricants et d'autres entreprises en offrant des incitatifs fiscaux comme les taux de déduction pour amortissement accéléré et d'autres crédits d'impôt. Les études indiquent généralement qu'une augmentation de 10 % du coût du capital entraîne une réduction de 7 à 10 % de l'investissement à long terme.

Il est temps que le gouvernement du Canada, seul pays du G20 à toujours imposer ce type d'impôt, élimine l'impôt sur le capital imposé aux institutions financières canadiennes pour accroître leur compétitivité. S'il n'est pas possible de l'éliminer à court terme, l'ACCAP recommande une réduction immédiate du taux d'imposition du capital pour assurer une valeur recouvrable raisonnable par rapport à l'impôt sur le revenu des sociétés. Cette mesure claire enverrait un message non équivoque selon lequel le gouvernement favorise et appuie l'accumulation de capital par les IF pour protéger les consommateurs.

4. INTENSIFIER LE COMMERCE INTERNATIONAL

Les compagnies canadiennes d'assurances de personnes appuient d'emblée les efforts que fait le gouvernement pour accroître le commerce canadien par des accords internationaux. L'industrie appuie la décision du Canada de conclure l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et appuie vivement la ratification rapide de l'Accord par le gouvernement.

L'industrie continue de travailler de près avec le gouvernement au soutien de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). La stabilité qu'offre l'ALENA a permis aux entreprises nord-américaines de se développer dans un environnement prévisible, transparent et concurrentiel. Les avantages exceptionnels de l'ALENA sont devenus si ancrés dans les activités des entreprises nord-américaines que l'ALENA en soi est une composante centrale qui fait de l'Amérique du Nord un endroit attrayant pour faire des affaires.

Même si les négociations doivent avoir pour priorité de préserver les avantages actuels de l'Accord, nous continuons d'appuyer les efforts en cours en vue de le moderniser. Parmi les éléments importants pour notre industrie figure l'élimination des restrictions relatives à la localisation de données. Vu les nouveaux développements technologiques partout dans le monde comme les solutions infonuagiques, il est important que les compagnies d'assurances puissent stocker leurs données à distance lorsqu'il s'agit de la solution la plus rentable et la plus sûre. Les compagnies d'assurances reconnaissent qu'il est important pour les organismes de réglementation d'accéder aux données et continueront donc de veiller à ce que les organismes de réglementation prudentielle canadiens bénéficient d'un accès libre et immédiat aux données, y compris en cas de crise.

Nous appuyons les efforts du gouvernement en vue de conclure avec succès les négociations de l'ALENA et appuyons l'élimination des restrictions relatives à la localisation de données dans l'Accord.

5. SOUTENIR LES MESURES VISANT À ATTÉNUER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les compagnies canadiennes d'assurances de personnes appuient les mesures prises par le gouvernement pour lutter contre les changements climatiques et la gestion des risques connexes. L'industrie encourage le gouvernement à continuer d'investir dans la réduction des émissions et de la pollution de l'air, et dans la protection des terres et des eaux.

Les changements climatiques posent un risque unique pour les compagnies d'assurances de personnes. Produits par la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre, ces derniers entraînent des problèmes de santé comme des maladies respiratoires, des maladies cardiovasculaires et la mort. Les changements climatiques accroissent également les risques de propagation de maladies à transmission vectorielle, ce qui créera des difficultés particulières pour les compagnies d'assurances voyage, car les Canadiens passent souvent leurs vacances dans des endroits particulièrement sujets à ces maladies,

notamment les Caraïbes. La gestion des changements climatiques présente un intérêt pour beaucoup de personnes, mais elle revêt un intérêt tout particulier pour l'industrie des assurances de personnes.

Nous appuyons les investissements continus du gouvernement dans l'atténuation des changements climatiques et espérons continuer de collaborer avec le gouvernement à cet égard.